

Carte européenne d'Assurance Maladie La carte santé des séjours en Europe

► **Vous envisagez de partir en vacances en Europe : pensez à vous procurer la carte européenne d'Assurance Maladie.**

► **J'ai prévu de passer une semaine en Suisse.**

► **Dois-je demander la carte européenne d'Assurance Maladie ?**

Oui. Elle est utile dans les 27 États membres de l'Union européenne*, ainsi qu'en Islande, au Liechtenstein, en Norvège et en Suisse.

► **Je pars dans un mois : puis-je encore la demander ?**

Bien sûr. Pour obtenir votre carte, il suffit de la demander à votre caisse au moins deux semaines avant le départ, par téléphone ou sur www.ameli.fr

En cas de départ urgent, votre caisse peut vous fournir un certificat de remplacement valable trois mois.

► **J'ai reçu une carte en décembre dernier. Est-elle encore valable ?**

Oui. Sa durée de validité est de un an.

► **J'ai oublié de prendre ma carte...**

Vous pourrez éventuellement vous faire rembourser, dans la limite des tarifs français, en présentant les factures originales acquittées à votre caisse.

► **Ma carte européenne est-elle valable pour toute la famille ?**

Non. Chaque membre de la famille doit avoir la sienne, y compris les enfants.

► **Pourrai-je payer mes soins avec cette carte ?**

Non. Mais lorsque vous présentez votre carte européenne au médecin, au pharmacien ou dans un hôpital du service public du pays d'accueil, deux possibilités s'offrent à vous : soit vous ne payez pas, soit vous êtes remboursé par l'organisme de sécurité sociale du pays où vous voyagez. Tout dépend du pays.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.ameli.fr

* Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne (y compris Iles Baléares et Canaries), Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal (y compris archipels de Madère et des Açores), République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles, Irlande du Nord, Gibraltar), Slovaquie, Slovénie, Suède.

► ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le dernier numéro de *En pratique* (mars-avril 2008). Dans l'article « Attention aux anti-inflammatoires » consacré aux femmes enceintes, il faut lire : « Les anti-inflammatoires sont totalement contre-indiqués à partir du premier jour du 6^e mois de grossesse », et non « à partir du 7^e mois ».

Directeur de la publication : Frédéric Van Roekeghem. Rédacteur en chef : Agnès Denis. Coordination : Lynda Amrani, Marie-Christine Dellera, avec le concours des CPAM de Gironde, Alpes-Maritimes, Morbihan, CRAM Pays de Loire et DRSM du Centre. Conception et réalisation :  Responsable éditoriale : Éliane Laroy-Pasquinelli. Rédaction : Sylvie Fontégne, Yves-Marie Lagron. Crédit photo la couverture : D.R. En pratique est édité par la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés - 50, avenue du Professeur André Lémierre - 75986 Paris Cedex 20.

En pratique !

La lettre aux assurés

Mai/juin 2008 N° 32

► Info Services

Carte européenne d'Assurance Maladie : la carte santé des séjours en Europe

► Conseil Santé

Vacances d'été : comment préparer sa trousse médicale ?



DOSSIER

La CMU complémentaire Mode d'emploi

SECURITE SOCIALE



**L'Assurance
Maladie**